

tage. Je suis cependant inquiet quant à la création d'un organisme gouvernemental qui pourrait mitiger nos efforts, qui pourrait nous dicter nos devoirs, ou les entreprises qui, d'après lui, seraient les plus efficaces. Nous croyons que l'industrie est mieux placée . . . pour déterminer dans une large mesure son propre avenir dans ces domaines.»¹⁴⁹

Le point de vue de M. Fisher n'est pas unique dans le secteur industriel. Par exemple, le mémoire de l'Association des manufacturiers canadiens déclare: «Il semble que la création d'un ministère fédéral des sciences ou des affaires scientifiques ne soit pas requise et qu'elle soit, à plusieurs points de vue, indésirable. Aussi, nous recommandons qu'un tel ministère ne soit pas établi. L'Association des manufacturiers ne veut pas non plus d'un ministre sans responsabilités exécutives. L'alternative qui prévoit la nomination d'un ministre des sciences sans ministère ne semble pas très pratique. C'est pourquoi nous recommandons qu'on s'abstienne de faire une telle nomination.»¹⁵⁰

Selon le président de l'Institut agricole du Canada, M. Everett Biggs: «Il se peut que l'idée d'un ministre responsable de la politique scientifique soit réalisable. Je m'opposerais plus énergiquement à l'idée de former un nouveau ministère, ce qui ajouterait à la dépense publique et encore là, au besoin de coordination interministérielle. Vous savez, la tentation de créer un nouveau ministère se manifeste de temps à autre. C'est une expérience de vingt ans dans l'administration de la chose publique qui vous vaut cette observation.»¹⁵¹ Tout comme M. Biggs, plusieurs témoins ont fait état des difficultés d'obtenir une coordination interministérielle.¹⁵² Toutefois, tenant compte du fait qu'il serait sans doute impossible de maintenir une politique scientifique globale sans une telle coordination, ils ont fini par recommander comme solution possible, la nomination d'un ministre ou la création d'un ministère.

Il est opportun de prendre bonne note de l'ambiguïté et des problèmes de sémantique que posent les termes «ministre des sciences», «ministre des sciences et de la technologie» et le reste. La situation est d'autant plus confuse qu'au Canada, aucun ministre fédéral n'a eu titre pareil, et qu'en d'autres pays les ministres qui le portent et les ministères qui relèvent d'eux ont des responsabilités bien différentes. Au cours de nos discussions, dès qu'un témoin s'est prononcé en faveur ou contre un «ministre des sciences», nous nous sommes empressés de déterminer avec lui le genre de responsabilités qu'il envisageait pour ce titulaire. Dans certains pays, c'est un ministère qui a pris en main le contrôle direct des politiques et de leur application aux travaux de R-D de plusieurs ministères. Ailleurs, le ministre n'est pas responsable des travaux de R-D du gouvernement mais il s'occupe plutôt de l'élaboration de la politique scientifique tout en s'assurant qu'elle s'in-